
Position de la CPU sur l'évolution des programmes européens de formation tout au long de la vie



1. Structuration générale des programmes européens

1.1. Une politique d'enseignement supérieur et de la recherche cohérente

La CPU souligne que l'enseignement supérieur et la recherche sont indissociables : toute recherche nécessite un enseignement de qualité et toute formation universitaire une initiation précoce à la recherche. Tout enseignement supérieur doit reposer sur un binôme formation / recherche de qualité. La politique européenne de recherche doit être en cohérence avec le programme de formation tout au long de la vie. Dans la préparation et la mise en œuvre des programmes européens, il est essentiel que les deux directions travaillent étroitement ensemble. Les positions de la CPU concernant le 8^e PCRD et concernant les programmes européens de formation tout au long de la vie sont à voir dans leur ensemble.

1.2. Approche globale de la formation tout au long de la vie

La CPU se félicite de l'approche globale des programmes européens de formation dans un programme de formation tout au long de la vie. Elle préconise une homogénéisation des fonctionnements des différents programmes à l'intérieur du programme de la formation tout au long de la vie. Les programmes concernant l'enseignement supérieur devront continuer à être clairement identifiés au sein des programmes européens de l'éducation. Certains programmes, notamment Erasmus et Erasmus Mundus ont fait leurs preuves et ont acquis une excellente visibilité auprès du grand public. Plutôt que de créer de nouveaux instruments, il importe de développer les programmes existants et intégrer tous les programmes dans une structure transparente et lisible. Le rôle des différents acteurs (Commission européenne, Agence exécutive, Agence nationale) doit être clairement défini.

1.3. Equilibre entre programmes intra-européens et programmes avec des pays tiers

Le développement d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être l'objectif primordial des programmes européens. La CPU préconise une articulation de ces programmes en un programme intra-européen et des programmes tournés vers des pays à l'extérieur de l'Europe. Pour renforcer les synergies entre les programmes, la CPU préconise des liens entre les deux types d'actions.

Les programmes tournés vers les pays de l'extérieur de l'Europe pourraient être articulés en programmes avec les pays développés, avec les pays émergents et avec les pays en voie de développement.

1.4. Création un programme d'aide au développement dans l'enseignement supérieur

Les établissements de l'enseignement supérieur jouent un rôle primordial dans le combat contre la pauvreté dans les pays en voie de développement. La CPU propose de renforcer l'aide au développement en regroupant et en renforçant des programmes de coopération avec des établissements des pays concernés. La création d'un programme contribuerait à coordonner les activités de différentes directions générales de la Commission Européenne ayant des responsabilités dans ce domaine.

1.5. Maintien des programmes Marie Curie et Erasmus Mundus doctorat

Les programmes Marie Curie et Erasmus Mundus doctorat (l'un financé par la DG Recherche et l'autre par la DG EAC) ont des objectifs bien distincts. Le rapprochement de ces deux programmes liés à la recherche et l'enseignement supérieur au sein de la DG EAC est une opportunité pour partager les expériences de la DG EAC et de la DG RTD et pour faire converger les règles de participation (voir : Recommandations de la CPU pour le 8^e PCRD et l'EER, page 1).

2. Renforcer la mobilité à tous les niveaux et dans une perspective de formation tout au long de la vie

2.1. Augmentation massive du financement de la mobilité

La mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels d'universités est un élément crucial de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le développement de la mobilité suppose que pour les étudiants, le programme Erasmus soit rendu plus attractif en termes de financement. Des efforts financiers considérables ont été consentis par des partenaires nationaux (ministère, régions, départements, villes, établissements), mais ces mesures ne sont pas suffisantes pour augmenter l'attractivité des programmes de mobilité. Ce constat s'applique encore plus fortement dans certaines filières déjà peu concernées par des séjours à l'étranger. Pour développer la mobilité, il faut donc considérablement augmenter le nombre et le montant des aides à la mobilité, financées dans le cadre des programmes européens. Pour atteindre cet objectif, la CPU préconise de doubler le financement pour la période 2014 – 2020.

2.2. Soutien de la mobilité à tous les niveaux de formation

La mobilité doit être encouragée à tous les niveaux de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Une première expérience de mobilité au niveau licence peut favoriser des mobilités ultérieures dans des formations de plus haut niveau, voire au cours de l'activité professionnelle. Il est donc important de soutenir la mobilité et les partenariats dès le niveau licence, de même qu'au niveau master et doctorat. On devrait envisager la possibilité de cumuler des périodes de mobilité d'études pour le même étudiant, en Licence et en Master, dans le cadre d'un plafond à définir (par exemple deux ans de mobilité cumulable). Le programme Erasmus Mundus mériterait de s'étendre aux programmes du niveau licence.

2.3. Une préparation linguistique renforcée

La CPU préconise un soutien renforcé à la préparation et à la certification linguistique dans le cadre des programmes de mobilité, incluant toutes les langues de l'Union Européenne.

2.4. Equilibre entre programmes de mobilité et programme de coopération institutionnelle

Tout en renforçant tout type d'action, la CPU préconise un équilibre entre des mesures incitant la mobilité et des mesures de renforcement des partenariats entre établissements européens dans des projets communs. Ces derniers ont fortement contribué à créer des liens étroits entre les établissements européens, à mutualiser des expériences et à aller vers des pratiques communes dans le cadre de l'enseignement supérieur. La CPU préconise dans ce contexte la valorisation durable de réseaux européens d'établissements et d'expertise qui contribuent à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur.

2.5. Favoriser la convergence de l'utilisation des instruments de l'espace européen, notamment les ECTS et le supplément au diplôme

Les pratiques de l'utilisation des crédits ECTS varient selon les pays, les disciplines et les établissements. La CPU préconise une harmonisation de ces pratiques qui doivent s'appuyer sur une formulation claire des objectifs d'apprentissage articulés avec le cadre européen de certification. La CPU propose le renforcement des programmes visant à une analyse des pratiques, à un échange d'expériences entre responsables des programmes et à une diffusion d'informations aux établissements impliqués.

2.6. Soutien renforcé de la validation des acquis d'expérience (VAE)

La CPU préconise un renforcement de la formation des adultes en retour à l'université. Un soutien à la formation tout au long de la vie, favorisant la validation des acquis de l'expérience au-delà des frontières, serait une mesure d'encouragement de la mobilité professionnelle et géographique. Ce soutien devrait permettre de couvrir les frais occasionnés par les opérations de validation des acquis d'expérience et contribuerait à diffuser les pratiques de la validation des acquis d'expérience dans tous les pays de l'Union Européenne.

2.7. Impliquer les partenaires du monde socio-économique

Les programmes européens contribuent fortement à développer les compétences nécessaires chez les diplômés de l'enseignement supérieur pour travailler dans un contexte économique européen et international. Pour renforcer cet objectif, la CPU préconise une coopération plus étroite entre établissements de l'enseignement supérieur et entreprises dans le cadre des projets européens. Un tel partenariat renforcé et équilibré entre universités et entreprises est un facteur important de l'innovation (voir : recommandations de la CPU pour le 8^e PCRDT et l'EER). L'implication des employeurs potentiels des diplômés, leur participation aux projets de formation et leur activité au sein des projets européens doit être un critère important de l'évaluation des projets.

3. Développer des formations conjointes en Europe

3.1. Renforcement massif du soutien aux formations conjointes

La CPU préconise le renforcement massif des coopérations européennes dans des formations conjointes par la création de programmes adaptés au plan européen. Ces programmes, déjà largement répandus en Europe, contribuent à un développement de la qualité de la mobilité des étudiants et sont un instrument de généralisation de la mobilité. La CPU propose de développer un programme de soutien au développement de formations conjointes. Un tel programme permettrait de développer la qualité de la mobilité dans des formations d'excellence et de généraliser la mobilité dans les formations concernées. Cela permettrait également de renforcer la coopération dans le cadre de réseaux d'établissements. A la différence de l'actuel programme Erasmus Mundus, ces formations devraient en premier lieu être conçues pour des étudiants européens.

Pour faciliter la mise en place de tels partenariats, aucun nombre minimum de partenaires impliqués ne devrait être imposé. Le développement de programmes conjoints devra concerner tous les niveaux d'enseignement de l'espace européen de l'enseignement supérieur (L, M et D).

3.2. Soutien à la mise en place et au fonctionnement des formations conjointes

La CPU préconise la valorisation de l'engagement des équipes universitaires des programmes conjoints par un soutien conséquent des frais liés à la mise en place et au fonctionnement des formations conjointes.

3.3. Développement de bourses d'études européennes

Pour favoriser le développement de ces formations conjointes, la CPU préconise la mise en place de bourses d'études tout au long du cursus pour des étudiants européens (comme c'est actuellement le cas dans le programme Erasmus Mundus). De telles bourses d'études renforceraient considérablement la présence et la visibilité de l'Union Européenne dans le secteur de l'enseignement supérieur et auprès du grand public.

4. Gouvernance et financement des programmes

4.1. Coordination et pilotage des programmes

La CPU affirme l'importance d'un pilotage des différents programmes qui tienne compte de l'expérience des parties impliquées.

Le système des comités des programmes devrait être plus transparent, en impliquant de façon systématique des représentants universitaires reconnus par la communauté universitaire. L'EUA et les conférences nationales des présidents devront être impliquées dans le choix des membres de ces comités de programmes.

4.2. Propositions pour la simplification administrative des programmes

Il est essentiel de clarifier les rôles respectifs de la Commission européenne, de l'agence exécutive et de l'agence nationale dans les programmes et homogénéiser le plus possible les procédures dans tous les programmes.

4.3. Assurer la durabilité des projets

La durabilité des projets et des cursus soutenus par la Commission Européenne est un défi majeur pour l'avenir des programmes. La CPU préconise la possibilité d'un financement au-delà d'une période d'incitation, après l'évaluation positive des projets concernés.

4.4. Renforcer massivement les programmes européens de formation tout au long de la vie

Malgré un contexte économique difficile, de nombreux pays européens investissent massivement dans l'enseignement supérieur, une des sources principales de notre prospérité à l'avenir. Les programmes européens de formation tout au long de la vie sont essentiels pour renforcer les effets de ces efforts nationaux, pour créer une cohérence au plan européen et pour développer un espace européen de l'enseignement supérieur.

Considérant l'importance des programmes européens de la formation tout au long de la vie pour l'avenir de notre société, la CPU préconise un renforcement massif des programmes dans leur ensemble.